

Arrêté ARS/DERBP/APPS N° *971-2025-03-28-00001*  
**RELATIF A LA COMPOSITION DU COMITÉ DE COORDINATION RÉGIONALE DE LA  
SANTÉ SEXUELLE (CORESS) GUADELOUPE, SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHELEMY**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE SANTE DE GUADELOUPE,  
SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHELEMY**

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-1, L. 3121-1, L. 3121-2, D.3121-34 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 14 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'ordonnance n° 2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2012-1331 du 29 novembre 2012 modifiant certaines dispositions réglementaires prises en application de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

VU le décret 2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination de la santé sexuelle ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;

VU les candidatures reçues ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

**ARRETE**

**Article 1** : Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle a pour siège d'implantation le Centre Hospitalier Universitaire de la Guadeloupe et pour territoire de référence l'archipel de la Guadeloupe et les Collectivités d'Outre-Mer de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

**Article 2 :** Le bureau est constitué de 10 membres, dont un président, un vice-président et deux représentants de chacun des quatre collèges.

Le bureau devra intégrer des personnes des secteurs hospitaliers et extrahospitaliers.

**Article 3 :** La composition du comité de coordination régionale de la santé sexuelle de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy est arrêtée en annexe.

**Article 4 :** Les membres du comité sont nommés pour quatre ans.

**Article 5 :** Le Directeur Général de l'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy est chargé de l'exécution du présent arrêté. L'arrêté sera publié ainsi que son annexe au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Guadeloupe.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé par les personnes physiques et les personnes morales non représentées par un avocat sur l'application Télérecours citoyens, accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Gourbeyre, le 20 MAR. 2025

Le Directeur Général

Laurent LEGENDART





## ANNEXE

### à l'arrêté fixant la composition des membres du CORESS par collège

#### Collège 1 - Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé

ORGANISMES	TITULAIRES	ORGANISMES	SUPPLÉANTS
<b>Croix Rouge Française</b>	Mme Wendy AZEDE-LOISEAU	<b>Croix Rouge Française</b>	M. Mario VALIER
<b>CHUG- USS</b>	M. Claudy CLAMY-EDROUX	<b>CHLCF</b>	Mme Keithsia DENIS JEAN
<b>CSAPA-G - EPSM</b>	Mme Audrey CORNET	<b>CHUG- CeGIDD</b>	Mme Aline MARECHAL-URBINO
<b>CHBT - CeGIDD</b>	Mme Michèle CYSIQUE	<b>Sexologue</b>	Mme Jessica MAPOLIN-GILBERT
<b>Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé</b>	Mme Soly FOY	<b>IDE libérale</b>	Mme Angélique COUDIN
<b>URPS Médecins Libéraux</b>	Docteur Maureen GALOU	<b>CHLCF</b>	Mme Saholy RAVELOMANANTSOA
<b>Sage-Femme libérale</b>	Mme Marion MALLET	<b>Sage-Femme libérale</b>	Mme Anais DUMATS
<b>Association La Maternité Consciente</b>	Mme Suzy MIRTIL	<b>URPS Sages-Femmes</b>	Mme Kareen LAUZIS COINTRE
<b>La Maisons des Adolescents - EPSM</b>	Mme Nathanaëlle MORADEL-NERPLAT	<b>CHLCF</b>	Mme Isabelle BAILLY
<b>CHUG- SMIT</b>	Docteur Rachida OUISSA	<b>CHUG- SMIT ETP</b>	Mme Séverine MOGADE
<b>URPS Pharmaciens</b>	Docteur Jean-Marc PIQUION	<b>Ordre des pharmaciens-Délégation départementale Guadeloupe</b>	Docteur Grégory BANGOU
<b>CPTS du Levant</b>	Mme Suzelle SAINGRE	<b>CPTS du Levant</b>	Docteur Kéve-Yann LARA
<b>CHUG-PUI</b>	Docteur Marion SALIEGE	<b>URPS Biologistes</b>	Docteur Patricia HUC

**Collège 2 - Représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé**

<b>ORGANISMES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>ORGANISMES</b>	<b>SUPPLÉANTS</b>
<b>Promotion Santé Guadeloupe</b>	Mme Line BALTIDE	<b>CHUG- CeGIDD</b>	Docteur Maxime MARQUET
<b>CHLCF- CeGIDD</b>	Docteur François BISSUEL	<b>Croix Rouge Française</b>	Docteur Virginie ROUQUETTE
<b>CGSS Guadeloupe Saint-Martin</b>	Mme Cheyna GUSTAVE	<b>CGSS Guadeloupe Saint-Martin</b>	Mme Viviane BORICAUD
<b>Conseil Départemental de la Guadeloupe</b>	Docteur Cynthia LANDRY	<b>Conseil Départemental de la Guadeloupe</b>	Docteur Marie-Odile NATHOU
<b>Mutualité Française Guadeloupe</b>	Mme Micheline LATCHIMY	<b>Mutualité Française Guadeloupe</b>	Mme Anne QUELLERY
<b>Rectorat de la Guadeloupe</b>	Mme Diana LEDRECK	<b>Rectorat de la Guadeloupe</b>	M. Alain GUILLAUME
<b>Ville de Sainte-Anne</b>	Mme Dalila MARIE-JOSEPH	<b>Ville de Sainte-Anne</b>	Mme Evelyne VACHER
<b>IME l'Ancre</b>	Mme Sandrine PLOCOSTE	<b>ITEP SESSAD ALEFPA</b>	Mme Stéphanie BARTHELEMY
<b>CH de Sainte - Marie - Centre Périnatal de Proximité</b>	Mme Sylvie PLUMAIN	<b>CH de Sainte - Marie -Pole Prévention Promotion de la Santé</b>	Mme Olike LE MAISTRE
<b>CHBT- CeGIDD</b>	Docteur Marie-Catherine RECEVEUR	<b>CHBT - Centre de Vaccination</b>	Mme Aurélie GOUNEL
<b>Santé Publique France</b>	M. Marc RUELLO	<b>Observatoire Régional de la Santé de Guadeloupe</b>	Docteur Walé CHÂTEAU-DEGAT KANGAMBEGA

### Collège 3 - Représentants des malades et des usagers du système de santé

ORGANISMES	TITULAIRES	ORGANISMES	SUPPLÉANTS
Maison Saint Vincent	Mme Gaëlle DECAIX	VMEH Guadeloupe (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers et EHPAD)	Mme Rose-Marie PIERRE
La Cimade Guadeloupe	Mme Sophia DERBAK	Association Chrétien et Sexualité	M. Jean-Marie GAUTHIER
Association AIDES Guadeloupe	Mme Sophie DULICE	Association SOS Hépatites	Mme Michèle QUESTEL
Association AIDES Saint-Martin	Mme Julie FOSSES	Association Saint-Martin Santé	Mme Chantale THIBAUT
Association GUADAV France Victimes 971	Mme Sandra FRANCOIS	Association Initiatives France Victimes Guadeloupe	Mme Julie JEROME
Association Tan Pou Sante	Arnaud LAUGEOIS	Association Flè a Mango	Mme Isabelle BRUYERE
Association Réseau Ville Hopital Guadeloupe (ARVHG)	Mme Ketty LAURENT	Association SERAC Antilles Guyane	Mme Tatiana DEPAZ
Association Amalgame Humanis	Mme Prisca MELYON-REINETTE	Association SAFE Saint-Martin	Mme Dahlia SALOMONS
Association Likid Chokola	Mme Elodie NESTOR	Association Lum 'Endo	Mme Lindsay RANDAL
Association Vaincre le Sida Ensemble	M. Gille RAGUEL	Association Gwada Uni-Vers	M. Jean-Michel BARUL

### Collège 4 - Personnalités qualifiées en santé sexuelle

ORGANISMES	TITULAIRES
CHLCF- CeGIDD	Mme Nadia AGAPE
DSR en périnatalité -GIP RASPEG	Mme Marie-Laure AMETIS
Association La Maternité Consciente	Docteur Jacques BANGOU
CHUG- PFMA/ Centre de vaccination	Professeur Antoine CHERET
Sexothérapeute et éducatrice en santé sexuelle	Mme Léa DOIZE
Psychanalyste	M. Serge Daniel FIOLET
Ordre des Sages-Femmes Conseil Départemental Guadeloupe	Mme Carine JANGAL
CHUG- SMIT	Docteur Isabelle LAMAURY
CHUG -Service de gynécologie- obstétrique	Professeur Olivier PARANT
Sexologue	Mme Pauline REGUL